Compte rendu du Conseil d'Administration du C.I.A.S. du 10-12-2024

Étaient présents: Dominique LEVEQUE, Patricia MEHENNI, Claudine BEGUINOT, Agnès MICHAUT, Maye BAUDETTE, Michelle BENARD-LOUIS, Philippe CAPLAT, Marie-Christine FAURE, Charline JOURNÉ-CLIVOT, Chantal BERTHELEMY, Dominique CHAUDRÉ, Liliane MAGNIEZ, Francine GALIMAND, Annick CHAYOUX, Alain MAREIGNER.

<u>Étaient excusés</u>: Marie-Alain CLAISSE, Maryline LAFOREST, Arnaud JACQUART, Betty VAN SANTE, Nathalie COUTIER, Jakline MARTINVAL, Sébastien GRANGÉ, Françoise MOREAU, Sylvie LEFEVRE, Noëlle CORDARY, France PIEROT, Mado GOETZ.

Noms et Prénoms des élus ayant donné pouvoir : Maryline LAFOREST représentée par Patricia MEHENNI, Arnaud JACQUART représenté par Agnès MICHAUT, Nathalie COUTIER représentée par Marie-Christine FAURE, Jakline MARTINVAL représentée par Dominique CHAUDRÉ, Sébastien GRANGÉ représenté par Charline JOURNÉ-CLIVOT, Françoise MOREAU représentée par Maye BAUDETTE, France PIEROT représentée par Liliane MAGNIEZ.

Étaient également présentes : Léonie GAYDU, Directrice - Céline LEBRUN, Secrétaire de Direction.

Le secrétariat a été assuré par : Maye BAUDETTE

Membres en exercice : 27 Présents : 14 Votants : 22 Pouvoirs : 8 Excusés : 13

La séance est ouverte à 18h00 par le Président

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

Adopté à l'unanimité

(18h10 arrivée de Mme Charline JOURNÉ-CLIVOT)

DÉCISION MODIFICATIVE

Exposé de la délibération par le Président :

Le référentiel M57 pose, pour principe, le caractère obligatoire de l'amortissement des immobilisations au prorata temporis. Cet amortissement commence à la date de mise en service du bien. Ainsi, la première annuité d'une immobilisation acquise en cours d'exercice est calculée proportionnellement au temps d'utilisation.

Sur le plan budgétaire, cette méthode comptable permet de générer, dès l'année de mise en service du bien, une recette d'investissement puis une dépense de fonctionnement.

Toutefois, cette méthode rend complexe les prévisions budgétaires ce qui nous conduit à ajuster les crédits par la voie d'une décision modificative.

Compte tenu des crédits inscrits au budget primitif 2024 et du montant des amortissements à réaliser, il convient d'apporter une modification au budget primitif 2024.

Il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser l'inscription de crédits dont le détail figure ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 012 – Charges de personnel

		Crédits ouverts	Décision modificative	Crédits après DM
C/64131	Rémunération personnel non titulaire	113 000 €	- 3 580 €	109 420 €

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

		Crédits ouverts	Décision modificative	Crédits après DM
C/6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	8 420 €	+ 3 580 €	12 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

		Crédits ouverts	Décision modificative	Crédits après DM
C/2804182	Amortissement des subventions	928€	+ 100 €	1 028 €
C/2805	Amortissement concessions et droits similaires	408€	+ 200 €	608 €
C/28158	Amortissement autres installations	628€	+ 100 €	728 €
C/281838	Amortissement autre matériel informatique	4 883 €	+ 3 000 €	7 883 €
C/281848	Amortissement autre matériel de bureau	1 396 €	+ 100 €	1 496 €
C/28188	Amortissements autres	160€	+ 80 €	240 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opération 05001 « Acquisition de matériel »

		Crédits ouverts	Décision modificative	Crédits après DM
C/21838	Autre matériel informatique	8 600 €	+ 3 580 €	12 180 €

Adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION FINANCIERE RELATIVE AU SUIVI DES BÉNÉFICIAIRES DU R.S.A. SIGNÉE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental a pour compétence d'accompagner les bénéficiaires du R.S.A.. Lors de la signature du Contrat de Développement Territorial le 18 septembre 2006, le Conseil Départemental a délégué à notre service, l'accompagnement de 50 bénéficiaires du R.S.A. en parcours de remobilisation sociale sur notre territoire. Un financement à hauteur de 250 € est prévu par accompagnement.

Une convention est signée annuellement. Cette dernière arrive à terme au 31/12/2024, il est nécessaire de la renouveler.

Adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION SIGNÉE AVEC LE CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS POUR TOXICOMANES (C.A.S.T.)

Le C.I.A.S. et le C.A.S.T. souhaitent continuer le travail de partenariat entrepris sur le territoire intercommunal en proposant des consultations avancées mais aussi des interventions de prévention au sein des établissements scolaires du secondaire de la Communauté de Communes.

Il convient de renouveler la signature d'une convention pour les modalités pratiques et financières. Le C.I.A.S. verse une subvention de 2 500 € au C.A.S.T.

Depuis le 11 septembre 2023, l'infirmière intervient 3 lundis après-midi dans le mois contre 4 auparavant, ce qui explique la baisse du nombre de permanence. (28 en 2024 contre 37 en 2023).

En 2024 le projet « UNPLUGGED » est mené au collège Yvette Lundy pour les 4 classes de 5^{ème} (environ 100 élèves). Pour rappel, le programme UNPLUGGED c'est 13 séances sur les compétences psychosociales et les conduites à risques.

Il faut 1 an pour pouvoir intervenir sur les 4 classes (13 séances par classe).

Concernant le collège Côtes Legris, malgré les propositions du CAST pour intervenir, le collège ne demande aucune intervention.

Il y aurait d'autres partenaires qui interviendraient sur le volet prévention des conduites à risque.

Adopté à l'unanimité.

SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION AVEC LA CPAM

Léonie GAYDU expose le but de la nouvelle convention avec la CPAM de la Marne.

En juillet 2024, le CIAS a intégré l'espace partenaire de la CPAM pour permettre un traitement plus rapide des demandes des assurés. Cet outil est destiné à l'usage des partenaires spécialisés dans « l'accès aux droits et aux soins » sous réserve que ces partenaires soient conventionnés avec la CPAM de la Marne.

Cet outil est simplifié et facilite les échanges entre le CIAS et la CPAM. Le traitement des dossiers des usagers en rupture de droits, notamment, est plus rapide.

Il est nécessaire de signer la convention pour maintenir le partenariat.

Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES:

RECRUTEMENT DE 2 SERVICES CIVIQUES SOLIDARITÉ SENIORS.

L'annonce de recrutement a été publiée sur les supports de communication du dispositif SC2S et par Armelle pour la Communauté de Communes.

A ce jour, nous avons deux candidatures, qui seront reçues en entretien prochainement.

Vous pouvez retrouver l'offre de mission en ligne: <a href="https://www.service-civique.gouv.fr/trouver-ma-mission/viens-animer-la-vie-de-nos-seniors-au-cias-de-ay-champagne-and-sc2s-67349685cb9bc07272306ca4?preview=true&backRecruitment=true&useapirest=false

Une petite vidéo également réalisée pour la promouvoir de façon ludique sur les réseaux sociaux :

Facebook: https://fb.watch/vZotVXIG7N/

Instagram:

https://www.instagram.com/reel/DClcwHtCCMC/?utm source=ig web copy link&igsh=MzRlODBiNWFlZA==

LinkedIn: https://www.linkedin.com/posts/mil%C3%A8ne-graer_sc2s-servicecivique-serviceciviquesolidaritesenior-activity-7264902841222279168-ppbX?utm source=share&utm medium=member desktop

POINT SUR L'OBSERVATOIRE DE LA JEUNESSE

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF et les communes de la CC pour 2021-2024, des fiches actions ont été réalisées avec une fiche action dédiée à la Création d'un Observatoire de la jeunesse. Un premier observatoire a été organisé en juin 2024 avec 14 partenaires et élus pour effectuer un état des lieux sur les thématiques liés à la jeunesse. De ce diagnostic, 4 problématiques ont été identifiées (carences éducatives détectées tardivement, conduites à risque de plus en plus jeune, difficulté pour les parents porteurs de troubles, acceptation du handicap, parcours de soins ; parcours scolaires discontinus).

Un calendrier sur le 1^{er} semestre 2025 a été envoyé aux partenaires et aux élus maire ou référent de la jeunesse sur les communes, pour la programmation des groupes de travail afin de mener des réflexions sur les actions à mettre en place. Le premier groupe de travail aura lieu le 13 janvier 2025.

Un COPIL est prévu le 24 juin à 18h00 pour restituer aux élus et pouvoir se décider sur le choix d'au moins une action.

UN VEHICULE VERS L'EMPLOI

Nouvelle offre de service proposée par la Communauté de communes suite à un appel à projet de la région pour faciliter la mobilité des personnes en insertion professionnelle.

Ce service est opérationnel depuis quelques jours avec l'ouverture attendue de la régie des transports. M. Lévêque explique que le CIAS est le seul instructeur. Toutes demandes des prescripteurs (CSD, France Travail, Mission Locale) devra passer par le CIAS pour validation de la demande.

Le CIAS se chargera ensuite de transmettre la fiche prescriptrice avec les justificatifs nécessaires au service des transports pour la mise à disposition du véhicule au bénéficiaire.

Le Président explique le principe de la caution à donner au moment de la signature du contrat (300 € de caution), qui sera encaissée seulement s'il y a des dégradations sur le véhicule. Le CIAS propose une aide sous forme de prêt pour les personnes n'étant pas en mesure de fournir un chèque de caution.

Mme FAURE demande si les flyers ont été donnés à toutes les mairies. Armelle de la Communauté de Communes s'en est chargée.

M. Lévêque informe que le transport à la demande sera opérationnel courant avril. La livraison des véhicules est prévue pour le 11 mars.

BOITES DE NOËL

Le CIAS et la MFE renouvellent cette opération pour les personnes démunies et/ou très isolées en partenariat avec le Secours Catholique. Les boîtes peuvent être déposées au CIAS jusqu'au 17 décembre. Elles seront ensuite déposées au Secours Catholique pour qu'il les distribue aux personnes isolées.

DON DE MATERIEL INFORMATIQUE

Un rappel est fait sur la convention de mécénat signée par le CIAS avec EMMAÜS CONNECT : les mairies qui le souhaitent peuvent valoriser le matériel téléphonique et informatique dont elles n'ont plus l'utilité en lui donnant une seconde vie au profit des publics en situation de précarité sociale et numérique. Le CIAS se charge de collecter et envoyer le matériel.

SOPHROLOGIE 2025

Cette action est mise en place depuis janvier 2023.

7 groupes ont eu lieu pour 30 Personnes différentes. 10 Personnes ont participé au moins à deux groupes.

Pour remplir le dernier groupe, nous avons repris des anciens participants. Nous n'avons plus de demande pour le moment, malgré la communication lancée.

Il est proposé de ne pas reconduire cette action en 2025.

Validé par le conseil d'administration.

INFORMATION C.I.D.F.F.

Information donnée suite aux récentes actualités judiciaires. En juin 2024, le CIDFF de la Marne est placé en redressement judiciaire. Depuis mai 2024, l'association n'intervient plus dans nos locaux.

Cette année, ils ont effectué 5 permanences et reçu 6 personnes.

En novembre 2024, le tribunal décide de placer le CIDFF en liquidation judiciaire.

La subvention de 2 350 € pour 2024, n'a pas été versée à l'association. Si le tribunal nous demande de payer, la subvention sera versée au prorata des permanences assurées par le CIDFF en 2024.

Nous cherchons une solution pour garder un service similaire qui pourrait assurer une permanence dans nos locaux.

ELIOR

Chaque année, au conseil d'administration de décembre, nous revoyons les tarifs des repas à domicile. Malgré plusieurs relances, Elior ne nous a encore pas transmis les tarifs qui seront appliqués au 1^{er} janvier 2025. Nous ne pouvons donc pas statuer sur un nouveau tarif. Nous reverrons les tarifs au moment où nous connaîtrons le montant de l'augmentation 2025.

Par ailleurs, l'information est donnée aux membres, que depuis le 1^{er} décembre 2024, ELIOR fait appel à la Poste en sous-traitance pour la livraison des repas. Pour le moment, tout se passe bien. Pas de remontée négative des bénéficiaires des repas.

PONT DU PERSONNEL 2025

Les agents demandent la possibilité de faire le pont au week-end de Noël 2025, soit de fermer le service le vendredi 26 décembre 2025.

Accepté par le Conseil d'Administration.

La séance est levée à 19h00.